



AVRIL 2026

SPECIAL CONTRACTUEL(LE)S

VERS LA FIN DES "CDD SANS FIN"

Une victoire historique : un projet de loi va confirmer que **TOUS vos contrats (même les remplacements)** vont enfin compter pour obtenir un CDI après 6 ans.

✓ **Vous avez 6 ans d'ancienneté dans la même collectivité ? Contactez-nous, vous êtes sûrement déjà "CDIsables" !**

☐ Pour que vos 6 ans soient valables, il ne faut pas d'interruption de plus de 4 mois entre deux contrats.

Le cœur du texte porte sur les conditions d'accès au contrat à durée indéterminée (CDI) pour les agents contractuels.

Jusqu'à présent, l'accès à un contrat à durée indéterminée après six années de CDD n'était reconnu que pour les agents recrutés sur des besoins dits « permanents ». Le Conseil constitutionnel a jugé cette distinction contraire au principe d'égalité.

Le projet de loi prévoit donc **de prendre en compte l'ensemble des CDD, y compris ceux conclus pour des besoins temporaires** (vacance de poste, accroissement d'activité...) tout en maintenant une condition de continuité auprès du même employeur public.

Cette évolution vise à sécuriser les parcours professionnels des contractuels.



Un projet de loi, non encore paru, modifie les conditions d'accès au CDI. Des décrets d'application en découleront pour préciser les contours de cette loi.

Y figurent notamment :

- la prise en compte de l'ensemble des CDD (y compris besoins temporaires),
- mais avec une condition de continuité chez le même employeur public.

Ne découvrez pas la règle une fois qu'elle s'applique.

Laissez-nous vos coordonnées pour recevoir :

- ✓ l'info dès publication
- ✓ le décriptage UNSA
- ✓ les impacts concrets pour votre situation

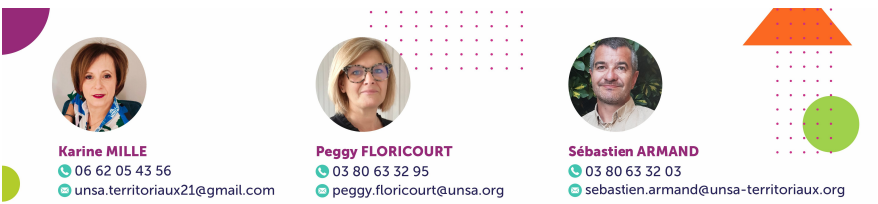


Oui, je veux être informé·e ! Je laisse mes coordonnées :

NOUS CONTACTER :

Syndicat UNSA CD21 - Bureaux situés 19 Rue Ferdinand de Lesseps à Dijon
•• 03.80.63.32.95/32.03
•• : unsa.territoiresx21@gmail.com

N'hésitez plus, rejoignez-nous !



Nous rendre visite :

Nos bureaux sont situés au parking Gagnereau (19 Rue Ferdinand de Lesseps - rdc et 1^{er} étage).

